



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 28 MARS 2022 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, Maire
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Dominic Fortin, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Correspondance, dépôt et information

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Autorisation de mandat - Évaluation légale de l'entente promoteur du projet de développement Exalt phase 2

4. Travaux publics

- 4.1 Autorisation de mandat - Conception et devis d'une barrière visuelle et anti-poussière sur le prolongement du chemin du Boisé

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Varia

- 8.1 Aucun

9. Période de questions

- 9.1 Aucun

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.



Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 02.

072-2022

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 Correspondance, dépôt et information

Correspondance

Aucune

Dépôt

Aucun

Information

Le directeur général informe les membres du conseil de la suspension avec solde pour enquête administrative d'un employé col bleu de la municipalité le 22 mars dernier. Il informe également les membres du conseil que les résultats de l'enquête seront remis au comité de ressources humaines pour recommandations au conseil.

073-2022

3.1 Autorisation de mandat - Évaluation légale de l'entente promoteur du projet de développement Exalt phase 2

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dominic Fortin
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable à mandater Langlois avocats pour « évaluation légale de l'entente promoteur du projet de développement Exalt phase 2 » pour un montant maximum de 10 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



074-2022

4.1 Autorisation de mandat - Conception et devis d'une barrière visuelle et anti-poussière sur le prolongement du chemin du Boisé

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur Dominic Fortin
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater un ingénieur pour la « conception et devis d'une barrière visuelle et anti-poussière sur le prolongement du chemin du boisé » pour un montant maximum de 5 000 \$ plus taxes.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater un entrepreneur pour réaliser les travaux décrits par l'ingénieur sur une distance d'environ 60 mètres.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement et remboursable sur 1 an à partir de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 18 h 10.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier